



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

EB 3961/09

1 avril 2009
Original : anglais

F

Comité exécutif
269^e réunion
17 mars 2009
Londres, Angleterre

Décisions du Comité exécutif
(269)

1. Le Comité exécutif s'est réuni le 17 mars 2009 sous la présidence de M. G.V. Krishna Rau (Inde).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et calendrier des réunions

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document EB-3956/08 Rev. 2 et a pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2008/09

3. Le Comité a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 13 mars 2009 et de la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2008/09 figurant dans le document EB-3952/08 Rev. 1. Le Comité a noté que la Norvège avait conféré ses voix à la Suisse pour l'année caféière 2008/09.

Point 3 : Programme des activités pour 2009/10

Le Directeur exécutif a présenté le document WP-Council 192/09 dans lequel figure un projet de programme des activités pour 2009/10 qui a été élaboré sur l'hypothèse d'une entrée en vigueur de l'Accord international de 2007 sur le Café en 2009/10. Les activités s'appuient sur les buts stratégiques et les mesures définis dans le projet de plan d'action stratégique pour 2009-2014 (document WP-Council 173/08 Rev. 2) qui sera examiné par le Conseil pendant la semaine. Il s'agit d'un document préliminaire susceptible d'être révisé en fonction des modifications qui seront éventuellement apportées au plan d'action stratégique.

Le Chef des opérations a appelé l'attention des Membres sur l'intitulé de deux études proposées dans le cadre de l'Activité 9 (Emplois créés dans le monde par le secteur du café et Marché du café certifié) et il a invité les Membres à proposer des sujets de séminaire pour 2009/10 (Activité 29).

4. Au cours des débats sur ce sujet, les points soulevés par les délégués ont porté notamment sur la nécessité d'élargir la portée du programme des activités. Les deux études qui seront examinées par le Conseil à cette session (sur les prix des engrais et sur la consommation de café dans les pays non membres de l'OIC) sont des auxiliaires précieux. Il serait utile de publier périodiquement des études de ce type. Il serait également important de prévoir des activités concernant le Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café. Il a été proposé de tenir une réunion initiale du Forum en septembre 2009 dans le cadre des difficultés que rencontrent les petits et moyens producteurs. La section II devrait être maintenue dans les programmes futurs car il est important de faire figurer les activités ordinaires dans le programme. Le programme comprend de nombreuses activités concernant le nouvel Accord et les ressources prévues pour les mettre en œuvre pourraient s'avérer insuffisantes. En ce qui concerne les programmes de certification, un délégué a suggéré de laisser le secteur privé s'en occuper plutôt que de les inclure dans les activités de l'OIC.

5. Le Président a invité les Membres à envoyer leurs suggestions et leurs observations sur ce document au Secrétariat avant le 31 juillet 2009. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que le Conseil examinera ce document pendant sa 102^e session.

Point 4 : Projets de mise en valeur du café

Point 4.1 : Projets en cours d'examen par l'OIC

6. Le Chargé des projets a déclaré que le Comité virtuel de présélection (CVP) avait tenu sa troisième réunion physique le 16 mars 2009 (le rapport de cette réunion a été diffusé ultérieurement sous la cote WP-VSC 7/09). Il a notamment examiné les articles de l'Accord de 2007 concernant les projets, le mandat du Comité des projets et la coopération avec d'autres organisations. Le CVP a recommandé de continuer à suivre la méthodologie du Fonds commun pour les produits de base (FCPB) comme le font la plupart des bailleurs de fonds internationaux. Les outils existants de présélection des projets doivent être préservés et les Membres doivent être encouragés à soumettre des notes conceptuelles plutôt que des propositions de projets complètes afin d'éviter de gaspiller du temps et des ressources. Le CVP a également recommandé de passer au crible les nouvelles propositions pour relever les similitudes éventuelles avec les propositions en préparation et il a suggéré que l'OIC participe à la présélection des projets qui ne conviennent pas à un financement par le FCPB et qu'elle donne une approbation technique pour soumission de ces projets à d'autres bailleurs de fonds. Le CVP a également recommandé d'inclure dans les nouvelles propositions une liste des bailleurs de fonds potentiels établie par les pays bénéficiaires dans la mesure où il est

nécessaire d'identifier d'autres sources de financement des projets ; il a également recommandé que l'OIC utilise son site web pour mieux faire connaître ses activités en matière de projets. Notant que le nombre des projets approuvés par le Conseil continuait d'augmenter, le CVP a recommandé que le Comité des projets envisage de fixer une date limite pour les propositions en attente, de définir des critères de suppression des propositions en attente et de fixer le nombre de propositions acceptées par session et/ou de propositions en attente. Le CVP a souligné qu'il était nécessaire de définir des procédures relatives à ses relations de travail avec le Comité des projets dans le cadre de l'Accord de 2007. Eu égard à l'importance du rôle du CVP dans l'évaluation des propositions de projets, les réunions physiques du CVP devraient être plus fréquentes et la durée du mandat de ses membres, actuellement fixée à un an, devrait être augmentée.

7. Le Comité a pris note de ce rapport et a remercié le CVP pour sa contribution à l'évaluation des projets de mise en valeur du secteur du café dans les pays producteurs.

Régénération qualitative et quantitative du café pour améliorer les conditions de vie des caféiculteurs frappés et déplacés par la guerre, les réinstaller dans leurs régions d'origine et protéger leur environnement biophysique en République démocratique du Congo

8. Le Chef des opérations a présenté le document EB-3960/09 dans lesquels figure le rapport du Comité virtuel de présélection (CVP) sur cette proposition qui a été soumise par l'Office national du café de la République démocratique du Congo (document WP-Board 1055/08). La proposition a été révisée sur la recommandation du CVP et du Comité en septembre 2008, et le CVP a considéré que la proposition révisée était acceptable dans tous les domaines techniques considérés.

9. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander au Conseil d'approuver cette proposition.

Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale : Intensification de l'utilisation de méthodes de transformation améliorées en Ethiopie et au Rwanda et Production de café durable par les petits exploitants en Ethiopie : Approche intégrée de l'amélioration de la qualité, de la réduction de la pauvreté et de la conservation de la biodiversité

10. Le Chef des opérations a déclaré que les deux propositions ci-dessus figuraient dans les documents WP-Board 1053/08 et WP-Board 1052/08, respectivement. En septembre 2008, le Conseil a décidé que ces deux projets devraient être fusionnés en un seul et un cadre de référence a été préparé pour soumission au FCPB en vue du financement d'une proposition de projet détaillée qui sera examinée par le Conseil. En janvier 2009, CABI a soumis une proposition révisée intitulée "Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale : Intensification de l'utilisation de méthodes de transformation

améliorées en Ethiopie et au Rwanda”. Elle a été soumise après la date butoir du 19 décembre 2008 et n'incluait aucun élément de la deuxième proposition, comme il avait été suggéré par le Conseil. En février 2009, le Gouvernement éthiopien a informé l'OIC qu'il apportait son soutien uniquement à la proposition soumise par CABI dans la mesure où la deuxième proposition ne répondait pas à ses critères internes d'aide financière par les partenaires de développement.

11. Le Comité a pris note d'une déclaration du représentant de l'Éthiopie qui a confirmé que la proposition révisée par CABI (Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale : Intensification de l'utilisation de méthodes de transformation améliorées en Ethiopie et au Rwanda) avait été établie en fonction des observations du CVP et du Comité exécutif. Elle bénéficierait de l'expérience de l'Agence d'exécution de projet qui a participé au projet pilote intitulé “Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale au moyen de méthodes de transformation améliorées en Ethiopie et au Rwanda” et le Chef des opérations a demandé au Comité d'envisager de soumettre une proposition pour approbation par le Conseil au cours de la session de cette semaine. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé que, conformément aux procédures établies en matière de projets, la proposition révisée devait être examinée en premier lieu par le CVP qui soumettra sa recommandation directement au Conseil.

12. En réponse à la demande d'aide de l'Indonésie en matière de projets concernant ce pays et portant sur le scolyte du fruit du caféier (SCF), le Comité a noté que les pays doivent prendre l'initiative pour formuler des propositions et mobiliser le financement des projets auprès des bailleurs de fonds. Une proposition de l'Indonésie portant sur le SCF a été examinée en mai 2008 (document WP-Board 1051/08). Elle a d'étroites affinités avec un autre projet intitulé “Lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier, comprenant une composante qualité et durabilité pour la caféiculture en Amérique centrale”. Le Conseil a approuvé ce dernier projet pour soumission au FCPB sous réserve que les auteurs tiennent compte des résultats de l'évaluation d'impact que le FCPB a effectuée sur le projet “Lutte intégrée contre le SCF”, maintenant terminé. La proposition soumise par l'Indonésie et les idées avancées lors du séminaire de l'OIC le 17 mars 2009 seront également prises en considération.

13. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que Cuba était intéressé par l'élaboration d'un projet de régénération des caféières à la suite des dégâts causés dans les zones caféicole par les tornades Ike et Gustav en 2008. Enfin, le Comité a noté que les projets devant être examinés par le Comité et le Conseil en septembre 2009 devront parvenir au Secrétariat avant le 26 juin 2009.

**Point 4.2 : Projets en cours d'examen par le
Fonds commun pour les produits de base (FCPB)**

14. Le Chef des opérations a présenté le rapport de situation sur les projets figurant dans le document EB-3959/09. Il a déclaré que le Comité consultatif du FCPB avait examiné deux projets à sa réunion de janvier 2009. S'agissant du projet intitulé "Renforcement des capacités en matière de certification et de vérification du café en Afrique orientale" soumis par l'Association des cafés fins de l'Afrique orientale (EAFCA), le Comité consultatif a recommandé que le Comité exécutif du FCPB l'approuve en avril 2009 sous réserve de quelques révisions d'ordre mineur qui sont actuellement apportées par l'EAFCA. En ce qui concerne le projet intitulé "Programme de compétitivité des entreprises du café" soumis par l'Association nationale du café du Guatemala (Anacafé), le FCPB est satisfait de son principe mais a demandé des renseignements complémentaires sur l'élément du prêt. Anacafé travaille sur cette question et envisage la possibilité de soumettre la proposition directement au Comité exécutif du FCPB en avril 2009. Le Chef des opérations a également déclaré que le Comité d'évaluation des projets du FCPB examinera deux propositions en juillet 2009 : "Projet Trifinio de caféiculture durable" et "Étude du potentiel des bourses de produits de base et autres formes de marchés en Afrique de l'Ouest". Le Comité a pris note de ces renseignements.

**Point 5 : Mise en œuvre du Programme d'amélioration
de la qualité du café (PAQ)**

15. Le Chef des opérations a présenté le document EB-3958/09 dans lequel figure un rapport sur le PAQ pour l'année caféière 2007/08. Vingt-huit Membres exportateurs représentant près de 69% des exportations mondiales de café appliquent la Résolution 420. Pendant l'année caféière 2007/08, les 25 Membres qui ont effectivement fourni des données pour la période considérée ont exporté près de 57,63 millions de sacs. Les exportations totales de café vert pendant l'année caféière se sont élevées à 88,3 millions de sacs dont près de 65,3 % étaient conformes aux normes de la Résolution 420. Le volume de café classé par la Bourse internationale de Londres des contrats à terme et des options (NYSE Liffe) comme inférieur aux normes optimales de la Résolution 420 pendant l'année caféière 2007/08 s'est élevée à 2,4 millions de sacs, en augmentation de plus de 88 % par rapport à la période correspondante de 2006/07 et de plus de 61% par rapport à 2005/06. Sur ce total, 62% provenaient du Viet Nam et 11 % d'Indonésie. Plus de 84 % du café classé par l'*Inter-Continental Exchange* (ICE) ont été acceptés pendant l'année caféière 2007/08. Le Chef des opérations a ajouté que le texte de l'exposé sur le nouveau système de classification du Robusta de la NYSE Liffe, présenté au CCSP le 16 mars 2009, est disponible dans la section des exposés techniques du site web de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation0809.htm>).

16. Au cours des débats sur ce point, le Comité a noté que le volume de café classé par la NYSE Liffe comme inférieur aux normes de la Résolution 420 avait considérablement augmenté. On a fait valoir que les changements climatiques et la modification des régimes climatiques avaient des effets considérables sur la qualité du café ainsi que sur les ravageurs et les maladies, et que cette question devait être traitée. Le rapport sur le PAQ est établi en fonction des données des certificats d'origine délivrés par les pays producteurs et des résultats des classifications des bourses de Londres et de New York. Les volumes de café défectueux sont connus au moment de l'exportation ainsi qu'à la livraison dans les entrepôts des bourses. Du café ne répondant pas aux critères de qualité des bourses est mis sur le marché et commercialisé. L'OIC ne peut déterminer les volumes et la qualité du café concerné qu'en fonction des critères du PAQ. Si l'on savait dès le début du processus que le café n'est pas conforme aux normes optimales, un suivi devrait être possible. Ce point pourrait être examiné plus en détail ultérieurement. On a souligné l'importance du PAQ pour aider les pays producteurs à surmonter la récente crise du café. La mise en œuvre de ce programme s'est faite grâce à la volonté politique et il serait utile de le réévaluer à la lumière des récents événements. On a également fait valoir qu'il était regrettable que l'application de la Résolution 420 ne soit pas obligatoire dans la mesure où il s'agit d'un instrument important d'amélioration de la qualité du café et de l'équilibre du marché. La qualité est une priorité et il est dans l'intérêt de tous les Membres de participer au PAQ. Le Comité a noté que la Résolution 420 est une initiative facultative et qu'aucune information sur la qualité du café n'est fournie par les pays qui n'y participent pas. Le Directeur exécutif a ajouté que même si certains pays ne participent pas encore au PAQ, ils déploient des efforts pour améliorer leurs méthodes de transformation du café et il a souligné que les Membres exportateurs devraient s'efforcer de fournir des données dans la case 17 des certificats d'origine.

17. Le Comité a pris note de ces renseignements ainsi que du rapport de situation sur le PAQ figurant dans le document EB-3958/09.

Point 6 : Questions financières et administratives

Point 6.1 : Rapport du Comité des finances

18. Le Président du Comité des finances, M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée), a déclaré que le Comité s'était réuni le 16 mars 2009 et avait renouvelé son mandat de président pour l'année caféière 2008/09. Le Comité a reçu un rapport sur l'état des finances au 28 février 2009 (document WP-Finance 68/09) et un rapport sur les ressources financières de l'Organisation au 31 décembre 2008 (document ED-2056/09). Le Comité a noté que les recettes des cinq premiers mois de l'exercice dégageaient un écart positif de £14 740, dû essentiellement à la location des installations de conférence. La location de ces installations s'est ralentie au cours du trimestre et cette situation devrait se poursuivre pendant un certain

temps et affecter les recettes de ce poste. La baisse des taux d'intérêt affecte également les intérêts perçus, même si l'OIC a été en mesure d'investir à long terme et à des taux intéressants une partie de ses fonds.

19. Le Comité a procédé à un examen préliminaire du projet de budget administratif pour 2009/10 figurants dans le document WP-Finance 67/09 et examinera un document révisé à une deuxième réunion le jeudi 19 mars. Le président fera rapport directement au Conseil sur les résultats des travaux du Comité.

20. Le Comité a également examiné le document WP-Council 172/08 Rev. 2 dans lequel figurent des propositions de révision des Statuts et du Règlement financiers de l'OIC en fonction de l'Accord de 2007. En ce qui concerne le paragraphe 2) de l'Article 6 (Administration du budget) qui autorise le Directeur exécutif à virer toute somme d'un poste du budget administratif à un ou plusieurs autres postes jusqu'à un plafond équivalent à 10% de la valeur du poste bénéficiaire, le Comité a recommandé de fixer une limite absolue à cette somme pour donner une plus grande liberté au Directeur exécutif, et il a demandé au Secrétariat de prendre en compte cette suggestion. Les révisions des Articles 3 et 8.5 ont également été examinées. Le Comité a recommandé que le Conseil prenne la décision finale sur l'ensemble du document.

21. Le Comité a pris note de ce rapport.

**Point 6.2 : Comptes administratifs de l'Organisation
pour l'exercice 2007/08 et rapport du vérificateur**

22. La règle 62 du Règlement de l'Organisation dispose que le Directeur exécutif soumet ce document au Conseil par l'intermédiaire du Comité exécutif conformément aux dispositions de l'Article 27 de l'Accord. Le Président du Comité des finances a déclaré que le Comité avait examiné le document EB-3957/09 dans lequel figurent les comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2007/08 et le rapport du vérificateur et qu'il avait décidé de recommander au Comité exécutif d'approuver ce document. Il a rappelé aux Membres que, conformément à une recommandation antérieure, un nouveau vérificateur sera chargé d'examiner les comptes du prochain exercice. Le Comité a pris note de ces renseignements et, sur la recommandation du Comité des finances, a décidé de soumettre ce document à l'approbation du Conseil.

Point 6.3 : Paiement des arriérés

23. Conformément aux dispositions des Résolutions 429 (Ouganda), 430 (République démocratique du Congo) et 437 (Nicaragua), le Directeur exécutif a été invité à informer le Comité exécutif du respect desdites Résolutions.

24. Le Président du Comité des finances a déclaré que l'Ouganda s'était acquitté de la totalité de ses arriérés de contribution et de sa cotisation pour 2007/08 et qu'il respectait le calendrier de paiement fixé pour 2008/09 dans la Résolution 429. Le Nicaragua respecte également le calendrier fixé dans la Résolution 437. La République démocratique du Congo a fait quelques petits paiements réguliers mais est en retard par rapport au calendrier fixé dans la Résolution 430. Le Comité a pris note des efforts déployés par ce pays mais a recommandé de maintenir la suspension de ses droits de vote ; il a également recommandé que le Directeur exécutif poursuive les discussions avec les représentants de la République démocratique du Congo pour parvenir à un échéancier révisé.

25. Le Comité a pris note de ces renseignements et a remercié le Nicaragua et l'Ouganda pour les efforts qu'ils déploient pour respecter les dispositions des Résolutions 437 et 429 respectivement.

Point 6.4 : Autres questions financières et administratives

26. Le Président du Comité des finances a déclaré que le Comité avait examiné le document WP-Finance 64/09 dans lequel figurent des propositions de révision du barème des traitements et de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services généraux. Une augmentation de 3,6 % a été recommandée par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) à compter du 1 octobre 2008. Les coûts de cette proposition (£20 500) peuvent être absorbés par le budget de 2008/09 (Point 1 – Personnel). Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander d'approuver cette proposition.

27. Le Président du Comité des finances a également déclaré que le Comité avait examiné le document WP-Finance 65/09 dans lequel figurent des propositions de révision du barème des traitements et des indemnités pour frais d'études et pour charges de famille pour le personnel des services organiques et les fonctionnaires hors classe. Une augmentation de 2,33 %, qui consolide les indemnités de poste de l'exercice précédent, a été recommandée par la CFPI à compter du 1 janvier 2009. Cette consolidation se fait selon le principe "ni gain – ni perte" et ne se traduit par aucune augmentation des dépenses pour l'Organisation. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander d'approuver cette proposition.

28. Le Comité a également examiné le document WP-Finance 66/09 dans lequel figurent des propositions de révision de l'indemnité pour frais d'études et de l'indemnité pour charges de famille du personnel de la catégorie des services organiques et des fonctionnaires hors classe. L'impact financier de ces révisions sur l'exercice 2008/09 s'élève à £1 400. Le coût de cette révision peut être absorbé par le budget de 2008/09 (Point 1 – Personnel). Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander d'approuver cette proposition.

29. Le Comité a pris note de ces renseignements et, sur la recommandation du Comité des finances, a décidé d'approuver les propositions de révision du barème des traitements et de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services généraux et les propositions de révision du barème des traitements et des indemnités pour frais d'études et pour charges de famille pour le personnel des services organiques et les fonctionnaires hors classe figurant respectivement dans les documents WP-Finance 64/09, WP-Finance 65/09 et WP-Finance 66/09.

Point 7 : Questions diverses

Réseau international sur le génome du café (ICGN)

30. Le Directeur exécutif a présenté le document PSCB-113/09 dans lequel figurent une note conceptuelle intitulée "Séquençage du génome du café" et un rapport sur l'Initiative sur le séquençage du génome du café, communiqués par l'ICGN. Le Directeur exécutif a assisté à une réunion sur ce sujet en janvier 2009 et a déclaré que la question du génome du café était très importante pour la viabilité future de la filière café.

31. La représentante de l'ICGN, Mme Marcela Yepes, a fait un exposé au Comité dont le texte a été diffusé à la réunion et est disponible dans la section des exposés techniques du site web de l'OIC. Elle a déclaré que le séquençage du génome du café était nécessaire dans la mesure où les variations génétiques du café sauvage sont considérables et demeurent inexploitées. Un séquençage aiderait à déchiffrer la base génétique et moléculaire des caractéristiques biologiques importantes et ouvrirait la voie à la sélection de nouveaux cultivars de caféiers hautement performants (résistance à la maladie et qualité). La filière café en tirerait de nombreux avantages dont la production durable de café à long terme compte tenu des changements climatiques et des innovations possibles en ce qui concerne l'amélioration de la qualité. Elle a souligné la nécessité d'un soutien financier de l'OIC et du secteur privé pour atteindre les objectifs à long terme de cette initiative. Un tel soutien permettrait d'assurer la continuité des efforts engagés et de veiller à ce que les connaissances acquises soient rendues publiques et mises gratuitement à la disposition de la communauté scientifique du café. Un soutien financier est nécessaire pour mettre en place une stratégie mondiale de conservation des ressources génétiques de *Coffea* et pour encourager l'établissement de réseaux, la tenue à jour permanente des bases de données et la recherche internationale sur le génome du café.

32. Le Directeur exécutif a noté l'importance de la coopération entre pays producteurs et pays consommateurs pour soutenir ce type d'activité. Il a rappelé aux Membres que, en septembre 2008, le Comité avait examiné un projet soumis par CENICAFE (Colombie) sur la diversité du matériel génétique de *Coffea*. Il a invité les pays producteurs à examiner les modalités d'une collaboration et d'une mise en commun de l'expérience des instituts de recherche de ces pays pour élaborer une approche commune à cette question, en sachant que

cette méthode bénéficierait à tous les producteurs et permettrait de mettre au point des variétés plus résistantes tout en donnant un produit de meilleure qualité pour le consommateur. Il maintiendra les contacts qu'il a établis avec la communauté scientifique dans l'objectif de présenter une proposition permettant d'avancer dans cette direction et il soulignera l'importance de la recherche scientifique pour la viabilité future de la filière café lors de la réunion du FCPB et des organismes internationaux de produits (OIP) en avril 2009.

33. Au cours des débats sur ce point, on a souligné l'importance de ces recherches pour l'adaptation aux changements climatiques. On a estimé que 70 % de la production mondiale serait affectée par les changements climatiques et les modifications des régimes climatiques, notamment les précipitations. De nouvelles variétés doivent être mises au point pour faire face à ces modifications mais ce processus pourrait nécessiter de 5 à 15 ans. Cette initiative importante peut procurer des bénéfices considérables aux pays producteurs et ne nécessite que des ressources relativement modestes. La recherche-développement est essentielle pour garantir la viabilité future de l'économie caféière mondiale et un cadre institutionnel doit être mis en place dans ce but. L'OIC doit coordonner les efforts déployés en la matière en rassemblant les pays producteurs, les pays consommateurs et les chercheurs et en mobilisant le financement nécessaire à la recherche. On a également souligné la nécessité de la recherche-développement en matière d'intrants de production du café.

34. Le Comité a exprimé son soutien total à cette initiative et a remercié le Directeur exécutif pour les efforts qu'il déploie pour mettre en place une organisation et mobiliser le soutien à un projet qui procurerait des bénéfices à long terme pour la filière café.

Point 8 : Prochaine réunion

35. Le Comité a noté que la date de la prochaine réunion serait confirmée par le Secrétariat après la présente réunion.